

## Autres organismes

### Établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

#### **Décision du 1<sup>er</sup> avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP**

Le directeur de l'ERAFP,

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 modifié relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique,

Vu la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 16 février 2016;

Vu le contrat de recrutement de Mme Namia Hadjrioua par l'ERAFP en date du 11 mars 2013,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret susvisé du 18 juin 2004 et à la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, le 16 février 2016, délégation est donnée à Mme Namia Hadjrioua, gestionnaire financier et budgétaire, pour signer les actes relevant de ses compétences d'ordonnateur.

#### Article 2

La décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2016.

P. DESFOSSÉS